

# SEQUANA

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 8 novembre 2017

Sequana (SEQ) constate que depuis plusieurs semaines des informations parcellaires et erronées sont diffusées via des forums sur Internet. Ces informations pouvant être préjudiciables à la société, à ses filiales, dont Antalis International (Antalis), elle-même cotée à la bourse de Paris (ANTA), et à l'intérêt de leurs actionnaires, Sequana tient à rappeler les points suivants.

## **Rappel des opérations de financement et incidences sur le capital d'Antalis**

En novembre et décembre 2016, Sequana a obtenu des prêts de ses actionnaires, Bpifrance Participations et le groupe Impala, pour un montant total de 25 millions d'euros.

En septembre 2017, Sequana a, conformément au plan de sauvegarde arrêté par le tribunal de commerce de Nanterre le 12 juin 2017, remboursé 45 % de ces prêts en actions Antalis, en un nombre représentant 6,5 % du capital d'Antalis. À l'issue de cette opération, la participation de Bpifrance Participations au capital d'Antalis s'est élevée à 8,5 % et n'a pas, à la connaissance de la société, connu d'évolution depuis. La participation de Sequana au capital d'Antalis a été ramenée à 75,2 %, le solde (16,3 %) étant détenu par le public.

Conformément au plan de sauvegarde, le solde de ces emprunts (14 millions d'euros) sera remboursé en numéraire en 10 annuités progressives à partir de juin 2018.

En avril et septembre 2017, Bpifrance Participations a accordé à Sequana de nouveaux prêts pour un montant global de 37 millions d'euros, remboursables, à l'initiative du prêteur, en actions Antalis ou en numéraire. Dans l'hypothèse d'un remboursement en actions, le nombre d'actions à remettre en remboursement sera déterminé en fonction du cours moyen pondéré des volumes de l'action Antalis pendant les jours qui précéderont le remboursement, diminué d'une décote.

Dans l'hypothèse où Bpifrance Participations viendrait à être remboursée en actions Antalis, la participation de Sequana dans Antalis pourrait encore diminuer, étant précisé que Bpifrance Participations a indiqué que sa participation ne dépasserait pas le seuil de 29 % du capital. Dans ce cas, la participation de Sequana devrait s'élever à 54,8 %.

Les prêts ainsi consentis à Sequana ont permis de financer principalement les besoins d'Arjowiggins et de faire face aux besoins d'exploitation de la division Sécurité et à la fin des décaissements liés aux fermetures des sites de Wizernes et de Charavines.

Sequana a également indiqué qu'elle pourrait être amenée à céder d'autres titres afin de disposer le moment venu des ressources nécessaires à son exploitation ou à l'exécution de ses obligations. Toutefois, afin de ne pas peser sur le cours de l'action dans l'éventualité de telles cessions, Sequana privilégiera des cessions de blocs d'actions au terme d'un processus organisé et ne cédera pas d'actions au fil de l'eau.

Les informations relatives à ces prêts ont fait l'objet de communications détaillées par Sequana dans différents documents - document de référence 2016 (visa D.17-0469 du 28 avril 2017), avis de convocation de l'assemblée des actionnaires du 6 juin 2017, rapport semestriel 2017 (avis de mise à disposition du 27 septembre 2017) - et de déclarations légales tant de la part de Sequana (avis AMF 2017DD512824 et 2017DD513300 des 4 et 9 octobre 2017) que de Bpifrance Participations (avis AMF 2017C2276 et 2017C2277 du 28 septembre 2017).

## **Situation opérationnelle d'Antalis**

En ce qui concerne la situation opérationnelle d'Antalis, les performances opérationnelles à fin septembre s'inscrivent dans la lignée des objectifs financiers indiqués au marché en juin avec une progression de la marge d'EBITDA due à une amélioration du taux de marge brute conjuguée à des baisses de coûts opérationnels.

Les perspectives de marché sur la fin de l'année et la légère amélioration de l'environnement économique, à l'exception du Royaume-Uni où tous les acteurs économiques notent un ralentissement de l'activité, permettent à Antalis de confirmer qu'à périmètre et taux de change constants, son chiffre d'affaires 2017 devrait être en léger recul et sa marge d'EBITDA comprise entre 3,4 % et 3,8 %.

Antalis continue d'étudier les différentes alternatives pour refinancer ses lignes de crédit, dont la maturité est fixée au 31 décembre 2018, et est confiante dans sa capacité à mettre en place un financement avant la publication des comptes de l'exercice 2017.

Par ailleurs, dans le cadre du litige qui oppose Sequana au groupe BAT, Sequana considère que la décision de la Cour d'appel de Londres à intervenir n'est pas de nature à affecter l'exploitation d'Antalis qui n'est pas partie à ce litige.

## **Situation opérationnelle d'Arjowiggins**

Lors du 1<sup>er</sup> semestre 2017, les divisions Graphique et Papiers de création ont réalisé des performances opérationnelles pro forma en léger recul par rapport au 30 juin 2016 à périmètre comparable. Sur le 4<sup>ème</sup> trimestre, la division Graphique devrait être confrontée – comme lors du 3<sup>ème</sup> trimestre - non pas à une problématique de volumes mais à une augmentation du coût des matières premières (pâte à papier principalement) compensée partiellement par les hausses des prix de vente. La division Papiers de création, pour sa part, devrait continuer de subir la pression sur les volumes en papiers fins et la détérioration du mix produits dans ce segment. Ces deux divisions généreront toutes les deux un cash-flow positif sur la totalité de l'exercice 2017, comme dans les années à venir.

En ce qui concerne la division Sécurité, le groupe continue de progresser dans la mise en œuvre de son plan stratégique. Une première étape a été franchie avec la cession d'Arjowiggins Security BV à Oberthur Fiduciaire. Dans les prochains mois, Sequana entend céder cette division actuellement déficitaire et a entamé un processus en ce sens qui, s'il ne devait pas aboutir, pourrait conduire à une restructuration. Conformément aux procédures de consultation, les instances représentatives du personnel concernées seront informées en priorité.

## **Litige BAT**

Il est prévu que les audiences devant la Cour d'appel de Londres aient lieu en juin 2018. Au-delà de cette échéance, le calendrier de la procédure n'est pas connu mais le groupe estime probable que la décision de la Cour d'appel de Londres intervienne au plus tôt au cours du second semestre 2018. En considération des éléments relevés dans la décision en 1<sup>ère</sup> instance de la High Court of Justice et des avis émis par ses conseils, Sequana continue de penser qu'elle a des arguments juridiques solides à faire valoir en appel. En tout état de cause, Sequana considère que la décision à intervenir n'est pas de nature à affecter l'exploitation d'Antalis International qui n'est pas partie à ce litige.

## A propos de Sequana

**Sequana** (Euronext Paris : SEQ), acteur majeur du secteur papetier, détient des positions de leader dans chacun de ses deux métiers avec :

**Antalis** : n°1 de la distribution de papiers et de produits d'emballage en Europe. Présent dans 43 pays, Antalis emploie environ 5 600 collaborateurs.

**Arjowiggins** : producteur mondial de papiers recyclés et de spécialité, la société emploie environ 2 800 personnes.

Avec 8 500 collaborateurs dans le monde, Sequana a réalisé un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros en 2016.

### Sequana

#### Analystes & Investisseurs

Xavier Roy-Contancin

01 58 04 22 80

#### Communication

Sylvie Noqué

01 58 04 22 80

[contact@sequana.com](mailto:contact@sequana.com)

\*\*\*\*\*

[www.sequana.com](http://www.sequana.com)

### Image Sept

Claire Doligez

Priscille Reneaume

01 53 70 74 25

[cdoligez@image7.fr](mailto:cdoligez@image7.fr)

[preneaume@image7.fr](mailto:preneaume@image7.fr)